

Xavier ODO, Tête de liste de **GRIGNY ensemble**

Marie MARTINEZ, Irène DARRE, Robert FALLETTI, Alain LE ROI et Bernard CHIPIER, ses collègues élus vous posent la question:

Qui est responsable de la hausse des impôts ?

Depuis quelques jours, la communication municipale est en marche. La lettre du Maire, le cabinet du Maire, le journal municipal, le site de la citoyenneté, les conseils de quartier et le mensuel gratuit "Le Citoyen" expliquent que le Maire n'est pas responsable de la hausse de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Le discours est habituel, depuis le début du mandat, les impôts ont augmenté de 60%, ce n'était pas la faute du Maire. Mais souvent de la CCRS. Maintenant que la CCRS est morte... À qui la faute?

Les Grignerots de bonne volonté, qui ne font pas de politique, qui appellent la Mairie pour obtenir des explications sont renvoyés vers la directrice du cabinet du Maire (personne chargée de la politique du Maire). Cette dernière explique que c'est de la faute de l'Etat, de la région, des syndicats intercommunaux, mais pas du Maire, le taux de la commune n'a pas bougé, il n'est responsable de rien. Eh bien nous devons dénoncer cette notion d'irresponsabilité. Les impôts fonciers ont augmenté de 20%, la taxe d'habitation d'au moins 8% cette année sur Grigny et le Maire en a l'entière responsabilité. Ce sont ses choix qui ont provoqué ces hausses.

Le transfert des dépenses, auparavant payées par le budget communal et la CCRS, vers les colonnes des syndicats intercommunaux ou sur la TEOM, **aurait dû faire baisser le taux de la commune**. Eh bien Non!

Et ce choix c'est celui du Maire et celui de personne d'autre. Pour preuve, la ville de Givors a, elle, baissé le taux de la commune pour ne pas trop augmenter les impôts des Givordins. **Ce que Martial PASSI a fait, René BALME pouvait le faire, mais il n'en a pas eu la volonté.** Il est plus facile d'attaquer chaque année le pouvoir d'achat des Grignerots, que d'assumer ses responsabilités.

Après avoir augmenté de 20% le foncier cette année, après avoir augmenté de 60% sur les sept dernières années, après avoir doublé les impôts sur les deux derniers mandats, le nouveau slogan du Maire vient de sortir : Votez pour moi, et je baisserai les impôts de 10% l'an prochain.

Pour quelqu'un qui n'est pas responsable de la hausse, il sera responsable de la baisse !

De qui se moque-t-on ? De vous !

Une seule solution : En mars 2008, changeons !

La vérité, sur les impôts

Septembre 2005 : selon René Balme : "l'apparition d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) serait entièrement compensée par la baisse des impôts actuels".

Déclaration du Maire le 13 octobre 2005: "Il est faux et malhonnête de dire que l'impôt local va augmenter".

Samedi 1^{er} juillet 2006 : interview de René Balme par « le Progrès »

Question : Garantissez-vous que les impôts n'augmenteront pas en 2007 ? Réponse du Maire : **"Non seulement je le garantis, mais je l'exécute"**.

Novembre 2006 : les frais du SITIV (Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes), payés jusqu'à ce jour par le budget général seront payés directement par les Grignerots (Colonne Syndicats), sans enlever la somme dans le budget général. Qui a décidé ? Le Maire, sans information au conseil municipal. Il est responsable de ce double paiement.

Janvier 2007 : mise en place de la TEOM sans compensation: C'est son choix de ne pas faire baisser le budget communal. Il avait dit qu'il le ferait en septembre 2005. Il est responsable de ce choix La baisse à venir du prix de l'eau, n'a rien à voir avec le ramassage des ordures ménagères.

Janvier 2007 : le Maire décide d'étendre les compétences du SIGERLY (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région LYonnaise) et fait le choix que ces nouvelles dépenses soient payées directement par les Grignerots (Colonne Syndicats). Mais il n'enlève pas la dépense de son budget de commune. Les Grignerots paient deux fois cette dépense. N'est-il pas totalement responsable de cette double imposition?

En Octobre 2007, ce sont tous les choix du Maire qui contribuent à la hausse de vos impôts. Hausses directes par les taxes d'habitation et foncière et indirectes par le basculement sur les charges des locataires de la TEOM, auparavant payée par le budget communal.

Vous avez des questions sur vos impôts et sur la vie municipale : contactez nous.

Tous les mercredis soir, à partir de 20h30, 7 rue de bouteiller à notre local.

Par courrier, Grigny Ensemble, 22 rue Fleury Jay 69520 GRIGNY

Par Mail: agd2008@gmail.com